

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Sur le bassin versant du Lez



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la DROME et de VAUCLUSE

Autorisé par Arrêté Inter Préfectoral n°2012069-0004 du 15 février et 9 mars 2012 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin versant du Lez et par l'Arrêté Inter Préfectoral n°2013030-0007 du 16 et 30 janvier 2013 portant création de la CLE chargée de la mise en œuvre du SAGE sur le bassin versant du Lez puis par l'arrêté inter préfectoral des 12 et 17 juin 2019 portant renouvellement de la composition de la CLE, par l'arrêté inter préfectoral des 21 et 28 mai 2025 portant prorogation à l'arrêté inter préfectoral des 18 avril et 12 juin 2023 portant composition de la CLE et par l'arrêté inter préfectoral des 21 et 28 mai 2025 portant approbation du SAGE.

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATION DE LA CLE DU SAGE SUR LE BASSIN VERSANT DU LEZ N°2025-04

Séance du 1^{er} juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 1^{er} juillet à 10h, la Commission Locale de l'Eau du SAGE sur le bassin versant du Lez s'est réunie en séance plénière

Sous la Présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président de la CLE.

En exercice	Nombre de membres			Vote		
	Présents	Nombre de pouvoirs	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Abstention	Contre
46	21	15	36	36	0	0
Date de la convocation :	16/06/2025					

Secrétaire de séance : M. William AUGUSTE

Assistaient à la séance et étaient excusés :



Collège des Collectivités Territoriales (24)				
Organisme	Titulaire	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Commune de Valréas, Président de la CLE	M. Patrick ADRIEN	X		M. David BOUVIER
SMBVL	M. William AUGUSTE	X		Mme Patricia PICARD
Conseil Régional PACA	M. Jean AILLAUD			
Conseil Régional RA	Mme Patricia PICARD		X	
Conseil Départemental 84	M. Anthony ZILIO		X	
Conseil Départemental 26	M. David BOUVIER		X	
SIER Rhône Aygues Ouvèze	M. Patrice ESCOFFIER	X		M. Jérôme ROUX
SIEA RIVAVI	M. Jean Daniel UGHETTO	X		M. Yves LEVEQUE
Synd. Mixte Baronnies Prov.	Mme Rosy FERRIGNO		X	
Synd. Mixte du SCOT Rhône Provence Baronnies	M. Yves LEVEQUE		X	
CC Drôme Sud Provence	M. Patrice ESCOFFIER	X		Mme Nathalie GORDILLO
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	M. Pierre-André VALAYER		X	
CC Rhône Lez Provence, Vice-président de la CLE	M. Jean-Yves MARECHAL	X		M. Franck MUCKE
CC de Dieulefit Bourdeaux	M. Franck MUCKE		X	
CC des Baronnies en Drome Provençales, Vice-Président de la CLE	M. Olivier SALIN	X		
Communes de Grillon, Richerenches et Visan	M. Jean-Marie GROSSET	X		
Communes de Mondragon, Mornas et Lagarde-Paréol	Mme. Bruna ROMANINI	X		M. Jean Paul MAZEL
Commune de Bollène	M. André VIGLI	X		M. Rémy PARRIER
Communes de Vinsobres et Venterol	M. Claude SOMAGLINO	X		
Communes de Bouchet, La Baume Transit	Mme Nathalie GORDILLO		X	
Communes de St Pantaléon les Vignes, Rousset les Vignes, Montbrison sur Lez, Le Pègue et Taulignan	M. Jean-Paul MAZEL		X	
Communes de Montjoux, Vesc, Teyssières et Roche St Secret Béconne	M. Jérôme ROUX		X	
Communes de Rochegude, Tulette et Suze la Rousse	M. Rémy PARRIER		X	
Communes de Colonzelle, Grignan, Chamaret et Montségur sur Lauzon	M. Yves FEYDY		X	
Préfet coordonnateur de bassin			X	
DDT 26	M. le Directeur		X	
DDT 84	Mme Caroline HENRY-de VILLENEUVE	X		ARS84
DREAL PACA	Mme Nathalie QUELIN	X		DDT26
DDPP de la Drôme	M. le Directeur		X	
ARS Drôme	M. le Directeur		X	
ARS Vaucluse	M. le Directeur		X	
Office Français pour la Biodiversité	Mme Marion LAGON	X		ARS 26

Agence de l'eau RMC	Mme Annick MIEVRE	X		Préfète coordonnatrice de bassin
Collège des représentants des usagers (13)				
Chambre agriculture 84	M. Jordan CHARRANSOL		X	
Chambre agriculture 26	Mme Sandrine ROUSSIN	X		M. Jonathan CHARRANSOL
CCi de Vaucluse	M. Pascal LOUBEYRE			
Comité départ. de Tourisme de la Drôme	M. Franck SOULIGNAC			
FDPPAM 26	M. Alain LOGER	X		
FDPPAM 84	M. Serge SULMON	X		
FRAPNA Drôme	M. Lionel JACOB	X		M. David FERRY
FNE Vaucluse	M. Patrick FAURE	X		M. Denis JACOB
Ass. pour la défense des riverains du Lez	M. André MANITE	X		
Syndicat d'Irrigation Drômois	M. Maryannick GARIN			
OUGC	M. André BERNARD		X	
CNR	M. David FERRY		X	
Association UFC Que Choisir	M. Denis JACOB		X	

OBJET : APPROBATION DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION 2025-2026

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 212-3, L212-4 et R 212-26 à R 212-32 relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE),

Vu le décret n° 2018-847 du 8 octobre 2018 relatif aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des Eaux et schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu le décret n° 2024-1098 du 2 décembre 2024 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 15 février 2012 et du 9 mars 2012 signé par le Préfet de Vaucluse et par le Préfet de la Drôme fixant le périmètre hydrographique du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant du Lez,

Vu l'arrêté inter-préfectoral signé par le Préfet de la Drôme le 16 janvier 2013 et le 30 janvier 2013 par le Préfet de Vaucluse portant création de la commission locale de l'eau chargée de la mise en œuvre du SAGE sur le bassin versant du Lez,

Vu l'arrêté inter-préfectoral signé par le Préfet de la Drôme le 12 juin 2019 et le 17 juin 2019 par le Préfet de Vaucluse portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau chargée de la mise en œuvre du SAGE sur le bassin versant du Lez,

Vu l'arrêté inter-préfectoral N°26-2025-05-21-0001 signé par le Préfet de la Drôme le 21 mai 2025 et par le Préfet de Vaucluse le 28 mai 2025 portant prorogation de l'arrêté inter préfectoral des 18 avril et 12 juin 2023 portant composition de la commission locale de l'eau chargée de la mise en œuvre du SAGE sur le bassin versant du Lez,

Vu l'arrêté inter-préfectoral N°26-2025-05-21-0002 signé par le Préfet de la Drôme le 21 mai 2025 et par le Préfet de Vaucluse le 28 mai 2025 portant approbation du SAGE du bassin versant du Lez,

Vu la délibération 2025-08 du comité syndical du SMBVL du 20 février 2025 relative à l'approbation de la stratégie de communication attachée au SAGE,

Considérant la récente approbation du SAGE et donc l'enclenchement de la phase de mise en œuvre du SAGE,

Considérant qu'un des enjeux du SAGE Lez est la mise en place d'une gouvernance et d'une animation adaptée aux enjeux et aux objectifs du bassin versant du Lez,

Considérant la multitude d'acteurs, de politiques publiques et de projets publics et privés concernés par les enjeux de l'eau sur le territoire et donc la nécessité que le SAGE touche, au-delà des membres de la CLE, un large public sur ses objectifs et orientations, notamment pour faire vivre les enjeux qui existent en termes de réglementation sur l'eau et d'intérêt collectif à préserver et restaurer les milieux aquatiques superficiels et souterrains,

Considérant que les grands principes de la stratégie du SAGE concernant le volet gouvernance sont de :

- Mettre en place les conditions de réalisation des objectifs généraux et des dispositions permettant de satisfaire une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques.
- Donner une visibilité du SAGE auprès des acteurs.
- Disposer d'une gestion concertée et efficace des projets liés à l'aménagement et à l'environnement sur le territoire.
- Diffuser des connaissances à l'ensemble des acteurs via différents outils.
- Impliquer la CLE au-delà du cadre réglementaire.
- Définir une stratégie de communication.

Considérant que des actions de communication / sensibilisation classiques peuvent être coûteuses et énergivores pour peu de résultats et qu'il est donc indispensable de définir une stratégie fine, identifiant les cibles et des outils efficaces,

Considérant la disposition A.7 du SAGE visant l'élaboration d'une stratégie de communication ciblée sur les enjeux du territoire. Au travers de cette stratégie de communication, il s'agira principalement de :

1. Faciliter l'accès à l'information et communiquer largement et régulièrement sur les objectifs et la mise en œuvre du SAGE au travers de divers supports de communication
2. D'associer / d'impliquer l'ensemble des propriétaires riverains concernés par la préservation et la restauration des milieux aquatiques.
3. Mettre en place des actions pédagogiques pour diffuser l'information notamment sur la démarche SAGE, la connaissance du patrimoine et les actions réalisées.
4. Mettre en place des actions d'éducation à la protection des milieux aquatiques auprès du jeune public et des différents usagers sur l'économie d'eau.
5. La formation des services techniques et services d'urbanisme pour la prise en compte des enjeux et objectifs du SAGE.

Considérant que le SMBVL est la structure porteuse du SMBVL et qu'il convenait de coupler la stratégie du SAGE à celle du SMBVL,

Monsieur le Président de la CLE présente la stratégie de communication du SAGE (et du SMBVL) pour les années 2025-2026 et demande aux membres de la CLE de bien vouloir l'approuver.

**Le Président de la CLE entendu
La CLE après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou
représentés**

APPROUVE la stratégie de communication du SAGE 2025-2026 telle qu'annexée à la présente délibération ;

MANDATE le Président aux fins d'accomplir toutes démarches et prendre toutes mesures aux fins d'exécution de la présente délibération.

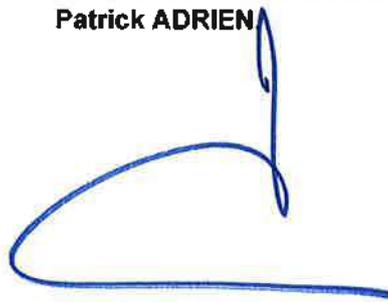
Fait à VALREAS, les jour mois et an susdits

**Le Secrétaire de séance,
William AUGUSTE**

William AUGUSTE



**Le Président de la CLE du SAGE
sur le bassin versant du Lez,
Patrick ADRIEN**



Stratégie de communication

SMBVL et SAGE

2025-2026

1/ Etat des lieux

Le SMBVL a connu des années difficiles (années 2010-2014) en termes d'image médiatique au regard des premières esquisses du projet de protection de la ville de Bollène. Une fracture existait alors entre une partie des maires des communes, de nombreux riverains et le SMBVL vis-à-vis de la gouvernance, de la priorisation et des types de travaux d'entretien de la végétation menés.

De 2016 à 2018, alors que se décidait l'organisation par transfert de la compétence GeMAPI, il était alors impératif de renouer le dialogue avec le territoire et ses habitants en expliquant les choix opérés et de véhiculer une nouvelle image des actions du SMBVL dans les médias. Mot d'ordre : « le SMBVL intervient et fait de l'entretien sur le territoire là où cela est nécessaire et au service des habitants ».

Pendant les années 2018-2024, un premier plan de communication (inscrit dans le PAPI et dans le contrat de bassin versant) a été mis en œuvre par le Gemapien du territoire. Le SMBVL était légitime à agir et devait accroître sa visibilité auprès des élus avec un objectif d'explication et de rendre compte afin de pérenniser les moyens qui lui étaient alloués par les communautés de communes.

Dans cet objectif de légitimer le SMBVL et accroître sa visibilité, le SMBVL a alors engagé les actions de communication suivantes :

Création d'un site internet

Charte graphique des supports écrits du SMBVL et du SAGE

Mag' des habitants du bassin versant du Lez :

- 5 numéros
- Publication annuelle
- 8 pages
- Distribué aux **23 811 foyers** (chiffre 2024) du bassin versant chaque année

Lettre Elus :

- 10 numéros
- 4 pages
- Publication 2 fois par an
- Adressée aux **680 élus** municipaux et communautaires du bassin versant

Publications thématiques spécifiques

- Guide du riverain adressé à tous les propriétaires riverains des cours d'eau
- Guide tutoriel sur le fonctionnement du réseau d'alerte de crues
- Dépliant de présentation des actions du PAPI diffusé à tous les élus locaux du bassin
- Dépliant de présentation des travaux de protection de Bollène adressé à tous les habitants de Bollène
- Guide didactique pour connaître et réduire la vulnérabilité de son bâtiment
- Brochure sur la stratégie du SAGE mis à disposition du public dans les communes et EPCI
- Plaquette web Enquête publique sur le projet de SAGE

Création de divers supports de communication

- Chasubles et vêtements de travail floqués au nom du SMBVL
- 4 kakémonos sur le SMBVL
- 2 kakémonos sur le SAGE

Ateliers d'échanges thématiques pour la co-construction de diverses démarches (EBF, SAGE, plan de gestion stratégique des zones humides...)

Animations scolaires :

- 2021-2022 : **118 élèves**
 - o Risque inondation : 3 animations (cycle 3)
 - o EPMA : 4 animations (cycle 2)
- 2022-2023 : **820 élèves**
 - o 5 interventions sur le risque inondation
 - o 19 interventions sur le fonctionnement du cours d'eau
 - o 11 animations sur les milieux aquatiques dans des classes de cycle 1 (maternelle)
- 2023-2024 : **415 élèves**
 - o Animations sur le risque inondation : 5 classes (128 élèves)
 - o Animations sur le fonctionnement du cours d'eau (Ce1-CM2) : 9 classes (170 élèves)
 - o Animations les milieux aquatiques dans des classes de cycle 1 (maternelle et CP) : 7 classes (117 élèves)

Dans ces différents supports les principaux sujets abordés étaient les suivants :

- Les travaux d'entretien en rivière,
- Les travaux de protection de la ville de Bollène,
- La gestion de crise (les différents outils mis en place par le SMBVL, l'appui aux Plans Communaux de Sauvegarde, le Réseau d'alerte de crue),
- La protection de la ripisylve et les coupes rases (APPHN),
- La démarche du SAGE et le contrat de bassin versant,
- La gestion de la ressource (les arrêtés sécheresse, les tensions),
- Les actions de sensibilisation du jeune public (bilans).

En parallèle, dans le cadre de l'étude hydrogéomorphologique (2016-2018), l'analyse sociologique avait établi le constat suivant :

« Pour de nombreux riverains du Lez, les inondations sont aggravées par le manque d'entretien du cours d'eau. Pour d'autres, ces pratiques ont conduit à des dysfonctionnements. Certains riverains regrettent la disparition de pratiques récréatives comme la baignade. Il y a là une fixation du regard collectif sur le passé au cours duquel leurs

rapports avec le Lez semblaient plus harmonieux, même si la conception de ce passé peut différer selon les points de vue. Les communautés locales n'arrivent ainsi plus vraiment à se positionner par rapport à la gestion du cours d'eau et craignent les dérives qui pourraient les en exclure. C'est leur appropriation du Lez qui est alors en jeu, d'où le sentiment d'une rivière qui leur est confisquée. Enfin, pour certains, le Lez ne participe pas assez à l'identité territoriale, il est méconnu et souvent perçu négativement du fait des inondations. »

Ces éléments de perception ont servi de base à l'établissement du protocole « dynamiques sociales » de l'étude hydrogéomorphologique mais n'a fait l'objet d'aucune action spécifique à ce stade.

En effet, la démarche de SAGE s'est construite au sein des membres de la CLE. Le grand public a été associé à deux étapes : lors de la concertation préalable sur la stratégie du SAGE (2021) puis lors de l'enquête publique du SAGE (2024).

L'enquête publique a été très pauvre en remarques, alors que dossier d'enquête a été téléchargé en très grand nombre, révélant certainement pour le grand public la difficulté de s'exprimer sur des projets non « palpables ».

L'étape de la stratégie préalable avait permis de recueillir 94 observations sur le registre dématérialisé et de réunir 72 personnes lors de 4 réunions publiques. Cette forte mobilisation était liée à un contexte de coupes rases de la ripisylve fortement relayée par la presse locale et les associations. Toutefois l'ensemble des orientations du SAGE avait fait l'objet d'observations.

Cette mobilisation avait ainsi permis de constater qu'il n'y avait pas de remise en question de la stratégie globale du SAGE sur ses différents enjeux mais a mis en évidence des conflits latents entre usagers.

La demande de participation citoyenne et de consultation a aussi été largement formulée.

2/ Diagnostic

Ce diagnostic est établi selon la grille AFOM (Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces) en se basant sur les actions déjà menées dans le cadre du premier Plan de communication et des conclusions des analyses sociologiques menées dans le cadre de l'Etude hydrogéomorphologique et de la concertation stratégique du SAGE.

ATOUTS

- La SMBVL est présent sur le territoire depuis 1997, au travers notamment de ses programmes pluriannuels de gestion de la végétation
- Il jouit aujourd'hui d'une meilleure image et est reconnu pour ses compétences de gestionnaire des cours d'eau du bassin versant,
- Il est reconnu comme un acteur incontournable et légitime de la part de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et des autres partenaires techniques et financiers,
- Le SMBVL est souvent cité en termes de méthode et de résultat comme référence par les acteurs institutionnels,

- Les 5 communautés de communes sont représentées dans le comité syndical et disposent d'une même voix dans le Bureau du SMBVL,

- La quasi-totalité des délibérations du SMBVL sont adoptées à l'unanimité,
- La GeMAPI a donné une légitimité forte au SMBVL, des réflexions sont en cours pour élargir le périmètre d'actions,
- Phase d'aboutissement de gros dossiers ; exemple des travaux de protection de Bollène qui ont démarré, du SAGE qui a été approuvé par la CLE, de l'arrêté APPHN sur la ripisylve actif sur l'ensemble du bassin
- Maintien des échanges, actions, concertation avec l'échelon communal malgré un échelon EPCI restant prioritaire,
- Un porter à connaissance auprès des élus des outils mis à leur disposition (anticipation et gestion de crise...), action et rôle fédérateur du SMBVL,
- Un niveau de connaissance des actions du SMBVL identique et direct pour tous les élus grâce au Lez Infos Elus,
- Un lien tissé avec les Directeurs d'école au travers des actions de sensibilisation du jeune public,
- Les interventions en milieu scolaire sont bien perçues par les équipes pédagogiques mais aussi par les élus,

FAIBLESSES

- Contexte d'incertitude budgétaire,
- Un programme de travaux du PAPI essentiellement centré sur les deux communes de Bollène et de Valréas,
- Besoin de mieux impliquer les agents administratifs et techniques des communes,
- Encore trop d'incivilités constatées : effets cumulatifs des décharges de matériaux inertes et des déchets végétaux,
- De nouvelles coupes rases malgré l'APPHN (impunité),
- Une surfréquentation du Lez amont menaçant les milieux,
- Perte d'attrait des cours d'eau vis-à-vis de la baignade (manque d'eau) par rapport « à avant »,
- Des actions de restauration des milieux aquatiques à mener sur le territoire (Zones humides, continuité écologique, diversification des habitats, suppression de remblais, de protections de berges) qui nécessiteront :
 - o Un soutien politique : validation de budgets pour les travaux, appui auprès des propriétaires,
 - o Un accord des propriétaires (maîtrise de l'usage des sols, accord de passage, modification de pratiques...)
- Très peu d'action de participation citoyenne (concertation préalable du Sage seulement).
- Un travail sur le choix des systèmes d'endiguement du bassin versant encore à mener.

OPPORTUNITES

- 2025 : année de démarrage de la mise en œuvre du SAGE,
- 2025-2026 : construction d'un nouveau contrat (eau et climat / de rivière),
- Questionnement sur le lancement d'un nouveau PAPI
- De nouvelles actions et nouveaux travaux à mener sur l'ensemble du bassin versant
- Une meilleure prise de conscience des enjeux de gestion des milieux aquatiques de la part des élus ces dernières années,
- Une modification des statuts pour étendre la solidarité financière à l'échelle du bassin pour les travaux de gestion des milieux aquatiques
- 2026 : le début d'un nouveau mandat électoral local et donc une nécessité d'informations des élus.

MENACES

- L'existence de nouvelles coupes rases de la ripisylve malgré l'APPHN,
- Disparition de zones humides (poursuite de pratique de drainage et effet de la diminution de la pluviométrie),
- Sentiments accrus que tout est interdit avec l'APPHN (interdiction d'agir sur les arbres et sur les graviers),
- Délais de mise en œuvre des actions imposés par une réglementation drastique,
- L'impact cumulé de petits gestes (déchets végétaux, décharges, empiètement de la ripisylve, pompages, micro-barrages, piétinements...) dans un contexte d'augmentation des pressions (baisse de l'hydrologie, augmentation des températures) qui peut conduire à une dégradation des milieux,
- Tension sur la ressource, risque d'apparition de conflits d'usages plus marqués.

3/ Stratégie

Le SMBVL souhaite organiser sa communication de façon à :

- Impliquer l'ensemble des acteurs locaux (politiques, associatifs) et institutionnels,
- Expliquer les actions qu'il conduit en matière de gestion des milieux aquatiques et de protection contre les inondations,
- Faire découvrir et comprendre les écosystèmes des cours d'eaux, milieux aquatiques et zones humides
- Accompagner la phase de bascule du SAGE de sa construction à sa mise en œuvre, le faire connaître

Les objectifs du plan de communication

De ce contexte particulier, en complément de l'objectif initial de visibilité du SMBVL, se dessinent trois nouveaux objectifs stratégiques pour les années 2025 et 2026 :

1/Légitimer le SMBVL et accroître sa visibilité

- Clarifier le rôle du SMBVL et l'étendue de ses compétences,
- Intégrer le Lauzon, ses enjeux et caractéristiques,

- Conforter le rôle fédérateur du SMBVL sur les actions du petit et grand cycle de l'eau,

2/ Sensibiliser et éduquer pour accompagner les actions du SMBVL et les pérenniser

- Maintenir les explications, informations concernant les outils mis à disposition, le mode de fonctionnement du SMBVL, l'état d'avancement des différents dossiers auprès des élus,
- Sensibiliser et éduquer les différents publics, conseiller sur les bonnes pratiques,
- Gagner l'adhésion des acteurs directement touchés par les actions engagées,

3/ Accompagner la mise en œuvre du SAGE

- Présentation du contenu du SAGE
- Partager la connaissance (état et sensibilité des milieux, actions déjà réalisées, les menaces),
- Impliquer et associer tous les acteurs dans sa mise en œuvre (collectivités, acteurs du petit cycle de l'eau, associations, chambre d'agriculture...).

Les publics cibles

- Les élus locaux (et notamment les nouveaux élus suite au renouvellement du bloc communal de 2026),
- Les jeunes générations,
- Les riverains non agriculteurs,
- Les agriculteurs riverains,
- Les usagers,
- Les touristes,
- La presse locale

Le positionnement

Il s'agit pour le SMBVL, en tant que structure porteuse du SAGE et d'acteur sur le terrain d'actions de gestion des milieux aquatiques ou de protection contre les inondations de se doter d'une personnalité.

Cette « personnalité » pourra être retravaillée avec les élus du comité syndical ou du Bureau de la CLE.

Exemple de personnalité : *Le SMBVL est un conseiller technique et un partenaire incontournable à disposition des EPCI / communes et du grand public, dont l'objectif est de mener une action commune de protection contre les inondations et de préservation et de restauration des milieux aquatiques et humides pour améliorer le cadre de vie des habitants tout en accompagnant des projets de territoires durables et freiner la perte de biodiversité.*

4/ Déclinaison de la stratégie en actions

Objectif 1 : Légitimer le SMBVL et accroître sa visibilité

- **1.1** : Maintenir en 2025 et 2026 les publications du Lez Infos Elus pour la transmission des actualités de la structure gemapienne, relayer les « mises en avant » faites par les partenaires (exemple du Président du SMBVL intervenant à la commission géographique ...).
- **1.2** : Intégrer le Lauzon dans le contenu du site Internet (sur la base d'un état des enjeux préalablement établi), dans les différentes cartographies, dans les différentes actions du SMBVL (suivi de la qualité des eaux, participation au programme de mesures...).
- **1.3** : Communiquer sur le bilan du contrat de bassin versant et sur le prochain contrat à mettre en place : prévoir des encarts dans le Lez Infos Elus, sur le site internet (dans le fil d'actualités).
- **1.4** : Revoir la structuration, le contour du site Internet du SMBVL.

Objectif 2 : Sensibiliser et éduquer à la gestion des milieux aquatiques et accompagner les actions du SMBVL et les pérenniser

- **2.1** – Installation de panneaux en bordure de cours d'eau : c'est quoi une rivière qui se porte bien ? (atterrissements, ripisylve, bois mort) (cas spécifique des zones de baignade surfréquentées et secteurs de barrages / travailler avec le PNR et écogardes). Travailler en deux étapes : étape 1 : accompagnement des travaux de restauration du projet de protection de la ville de Bollène et sites à identifier pour une information générale. Etape 2 : accompagner d'autres types de travaux de restauration avec une vision stratégique et d'ensemble liant plusieurs points d'intervention.
- **2.2** Communiquer sur la GESTION de la végétation (et ne plus être sur l'entretien) ; s'appuyer sur les principes du guide SCE (commandé par l'Agence de l'Eau pour établir les aides du 12^{ème} programme).
- **2.3** : Préparer un nouveau guide du riverain plus pédagogique (préciser ce qui est interdit et pourquoi...) pour 2027.
- **2.4** : En 2026, organisation d'évènements sur terrain « Le Lez en bottes » en priorité sur les secteurs d'actions de restauration (à intégrer dans le volet concertation – co-construction de chacune des actions) afin de favoriser les prises de conscience/l'acculturation et aussi favoriser la synergie élus/techniciens sur les projets.
- **2.5** : Distribution d'un « Au fil du Lez » en 2025 après la parution de l'arrêté d'approbation du SAGE => orienté sur le SAGE et agrémenté d'actions de participation citoyenne. Proposition pour l'ancrer dans le territoire :
 - o Concours photos des écoles de la plus belle photo de nos rivières (1 photo sélectionnée par école),
 - o Les 10 propositions, idées des éco délégués des écoles du bassin versant pour des rivières plus vivantes.
- **2.6** : Poursuivre les actions d'éducation à la protection des milieux aquatiques auprès des jeunes générations. Objectif : Appropriation du territoire et des enjeux écologiques, adopter des écogestes, adopter une démarche citoyenne, être relais

auprès d'autres personnes (enfants, famille...) Cible : chaque enfant du territoire ait eu « une fois dans sa scolarité » une sensibilisation à la préservation des MA et MH du Lez.

Objectif 3 : Accompagner la mise en œuvre du SAGE

- **3.1** : Créer un évènement médiatisé pour l'arrêté d'approbation du SAGE avec signature d'une charte d'engagement (porter à connaissance élus, grand public) (disposition A4 du SAGE).
- **3.2** : Relayer activement le dossier de presse de l'évènement « signature de la charte d'engagement » dans les supports de communication des communes, EPCI, acteurs économiques ... (notion de co-portage de la mise en œuvre du SAGE). Prévoir un Lez Infos Elus supplémentaire spécial « arrêté d'approbation du SAGE et signature de la charte d'engagement ».
- **3.3** : Mettre en libre accès les données cartographiques du SAGE (via des téléchargements directs, par la carte interactive ou géoportail).
- **3.4** : Rédaction d'un guide ou de fiches reflexes sur les liens entre SAGE et aménagement du territoire (réunions de travail des aménageurs et instructeurs droit du sol).
- **3.5** : Travail de mise en forme de données de la qualité des milieux aquatiques sous un format vulgarisé, moderne et agréable (dispositions A5 et A6 du SAGE).
- **3.6** : Identifier et constituer une base de données comportant les différents supports de communication (type, fréquence, accord de mise à disposition d'un encart) des communes et EPCI du territoire.
- **3.7** : Proposer différents formats de texte pour des encarts de communication dans les supports de communication des autres collectivités :
 - Produits phytosanitaires, guide du jardinage sans phyto => les EPCI,
 - Déchets en cours d'eau (déchets verts, gravats) => les communes,
 - Les piscines (remplissages en été à bannir, déchloration avant vidange) => structures compétentes en eau potable
 - Les forages domestiques => les communes
 - Les plantes envahissantes « les échappées des jardins » => les communes.
- **3.8** : Disposer d'une page web structurée du SAGE (au sein du site du SMBVL) : les documents du SAGE, la démarche, la CLE, les actions en cours.
- **3.9** : Créer une page pour le PTGE dans les démarches du SMBVL.
- **3.10** : Agir pour la sobriété des usages : les modalités d'actions seront travaillées et déclinées au sein des groupe de travail de la démarche prospective du PTGE / Relayer les exemples des acteurs qui agissent en ce sens sur le territoire.
- **3.11** : En 2026, préparer une série de commissions dédiées à la gestion durable des eaux pluviales, le risque de ruissellement et la recherche de l'infiltration avec interventions d'experts avec l'objectif de favoriser l'émergence de projets à inscrire dans le prochain contrat). Organiser une ou deux sessions de formation à destination des techniciens d'EPCI/communes (en charge des travaux, urbanisme, espaces verts, pluvial, services assainissement, rénovation urbaine...) sur la gestion à la source des eaux pluviales – le changement de paradigme/de modèle standard à impulser en termes de gestion des EP.

5/ Moyens nécessaires / planning

N°action	Désignation	2025	2026	Coût	ETP en jour
1.1	Parutions annuelles du Lez Info Elus (2/an)			900 € / parution	8j / parution
1.2	Intégration du Lauzon dans les visuels et actions (modifier la carte interactive)			500 €	15j
1.3	Communiquer sur le contrat de bassin (rôle fédérateur)				1j
1.4	Revoir structuration, contenu du site Internet du SMBVL				15j
2.1	Panneaux en bordure de cours d'eau			35 000 €	15j
2.2	Travail sur les messages de « Gestion » de la végétation				1j
2.3	Nouveau guide riverain			5 000 €	10j
2.4	Evenements « Lez en bottes »				10 j / événement
2.5	Parution d'un mag « au fil du Lez » en 2025 et 2026			12 000 € / an	15j / an
2.6	Poursuite des actions d'éducation à la protection des milieux aquatiques et au risque inondation			20 000 € / an	
3.1	Evènement signature SAGE				10j
3.2	Relai dossier de presse « signature SAGE » + parution d'un spécial Lez Info Elus sur le SAGE				8j
3.3	Accès données cartographiques du SAGE			Selon solution	1 j
3.4	Guide « urbanisme » ou fiches réflexe SAGE			15 000 €	10j
3.5	Synthèse données milieux			1 000 €	5 j (et stagiaire 2 mois)
3.6	Création de la base de données des supports de communication des communes et EPCI du territoire				4j
3.7	Rédaction d'encarts thématiques pour les autres collectivités				8 j/ an
3.8	Création de pages « SAGE » sur le site				4 j
3.9	Création d'une page PTGE dans le site internet				1 j
3.10	Agir pour la sobriété des usages (atelier PTGE) / mise en avant d'actions exemplaires				0,5 j (travaux PTGE non comptés)
3.11	Commissions ruissellement, eaux pluviales, infiltration				15j